

BILLS—Suite.

- M. Blanchet—L'opposition dit que l'affaire du Grand-Tronc-Pacifique est si mauvaise, alors qui achètera les actions si le Grand-Tronc ne les achète pas?—3099 ; il faut bien autoriser le Grand-Tronc à les acheter—3099 ; elle les achètera au même taux que le public—3099.
- *M. Blain—Propose en amendement que toute convention de cette sorte soit assujettie à l'approbation du Gouverneur en conseil et que copie certifiée doive être déposée au secrétariat d'Etat—5063 ; le siège social du G.T.R. est en Angleterre et le Grand-Tronc-Pacifique pourrait y envoyer des représentants qui concluent des arrangements à l'insu du gouvernement—5063.
- Hon. Fitzpatrick—L'article en question permet au Grand-Tronc-Pacifique de passer ses obligations au Grand-Tronc pour que celui-ci l'aide à trouver de l'argent—3064 ; de ce fait le G.T.R. assume de nouvelles obligations—3064 ; il est cependant à propos d'accepter que copie des arrangements intervenus figure au secrétariat d'Etat—3065 ; quant à l'approbation antérieure, elle est inutile—3065.
- Sous-amendement Fitzpatrick adopté relatif à la publicité des traités—3100.
- Les ingénieurs étrangers travaillant au Canada :
- Mulock (Sir W.)—La plainte communiquée au gouvernement au sujet de l'emploi d'ingénieurs étrangers ne vise pas seulement le G.T.R., mais aussi le C.P.R.—3104 ; liste envoyée à M. Hays, le 19 avril—3104 ; deuxième lettre à M. Hays, 26 avril—3105 ; réponse confidentielle de M. Hays au premier ministre disant que 96 p.c. des ingénieurs sont canadiens et seulement 3 ou 3½ p.c. américains—3106 ; troisième lettre à M. Hays, 3 mai 1904—3107 ; quatrième lettre à M. Hays, 9 mai—3108 ; réponse de M. Hays, 12 mai—3109 ; réponse de M. Mulock à M. Hays, 12 mai, se plaignant du manque de diligence—3110 ; M. Hays dit qu'il n'y a eu qu'une légère violation de la loi mais cela suffit pour condamner son action—3112 ; si la loi est impuissante, il faut la réformer—3112 ; il faut que la compagnie soit bien avertie dès l'origine de l'esprit canadien qui va présider à ces travaux—3113 ; le gouvernement n'a eu rien à faire jusqu'à présent avec ces explorations—3129.
- M. Clarke—La présence d'ingénieurs américains est connue en Canada depuis un an—3113 ; le gouvernement ne s'est décidé à agir que sous un feu roulant d'interpellations—3113 ; le ministre a été dans toute cette correspondance traité de la façon la plus humiliante par tout le personnel du Grand Tronc—3114 ; les Canadiens sont employés seulement comme bûcherons, lettre Martin—3116 ; circulaires aux ministres par M. Griffith, secrétaire de la Fédération des Ingénieurs du Canada—3117 à 3123 ; le département du Travail ne s'est certainement pas montré digne de la confiance des travailleurs canadiens—3125 ; l'opposition a fait tout son devoir, interpellations successives—3134.

BILLS—Suite.

- M. Borden (R. L.)—Si le gouvernement n'eût pas été en termes aussi intimes avec le Grand Tronc, il y a longtemps que ces ingénieurs seraient expulsés—3137.
- Hon. Fielding—Le gouvernement ne se servira des travaux faits par le G.T.P. que s'ils sont utiles—3141 ; il ne les a pas commandés—3141.
- M. Smith (Ralph)—Il n'y a pas une compagnie en Canada qui ait importé autant de travailleurs étrangers que le Pacifique Canadien—3145 ; on devrait décréter par une loi générale que, dans l'exécution des entreprises subventionnées par le trésor public, les travailleurs canadiens auront la préférence sur les étrangers—3146.
- Tupper (sir C. H.)—M. Ralph Smith ne représente pas les ouvriers—3149 ; le gouvernement espère que justice sera rendue, mais il n'ose pas agir—3151.
- M. Kendall—Après que nous avons fait au gouvernement des remontrances au sujet de la présence d'Américains dans les aciéries de Sydney, le gouvernement a agi, pas un Américain n'y travaille aujourd'hui—3152.
- M. Oliver—Si nous n'avons pas tous les ingénieurs qu'il nous faut, nous devons en chercher au dehors—3156.
- M. Morin—Quand les Etats-Unis ont besoin d'un bon ingénieur, ils vont le chercher en Allemagne ou en Angleterre—3157.
- M. Puttee—Est en faveur d'une loi générale contre l'embauchage d'ouvriers à l'étranger—3157.
- Article 3 en comité, permettant au Grand Tronc Pacifique de donner à la Compagnie du Grand Tronc en paiement de l'aide ou garantie qu'elle pourra recevoir d'elle, des parts de son capital-actions—3166.
- M. Bell—Propose en amendement que pour chaque part livrée à la Compagnie du Grand Tronc, il en soit livré 3 au gouvernement pour son assistance—3167 ; la part d'assistance du Grand-Tronc est minime, celle du gouvernement est énorme—3168 ; la proportion indiquée est celle qui incombe au gouvernement dans l'association—3169 ; si le Grand Tronc ne peut pas remplir ses obligations, il se retire et tout est dit—3169 ; ce capital action ainsi livré mettra la direction du Grand Tronc Pacifique aux mains de ses ennemis les plus implacables—3172.
- M. Borden (R. L.)—Il n'y aurait aucun mal que le chemin de fer fût régi par le gouvernement—3184 ; on nous dit que ce contrat est définitif, qui nous l'assure—3184 ; le gouvernement canadien est encore beaucoup plus que le G.T.R. intéressé à mener à bien l'affaire du Grand Tronc Pacifique—3198.
- M. Hughes (S.)—Quand bien même le Grand Tronc laisserait les marchandises se rendre à Québec, il ne les conduirait pas moins à Portland qui est de 200 milles plus près de Québec que les ports de provinces maritimes—3190.